



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : le 2 mars 2023
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 28

N° DEL-2023-09

SEANCE DU 08 MARS 2023

**Nature de l'acte:
Finances – Subventions**

Présents : Mme BENIER, Maire

OBJET :
**Versement des subventions à
caractère culturel, artistique
et animation de la ville pour
l'exercice 2023**

M. LABRANCHE, Mme JONES, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M.
REGARD-TOURNIER, Mme LEON, M. LAVOUÉ, Mme PIETRZYK, M.
CARRY, Adjoints ;

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme
BECHTIGER, Mme DOUAI, Mme DUBURCQ, Mme LAROUX, M. DE
VARREUX, M. MILLET, M. THOMAS, M. BURLET, M. JOURDA, M. DE
MARTEL, Mme VELASQUEZ, M. WATELET, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme LESQUERRE, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme
BENIER.

Mme BONIFACIO, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme
LAROUX.

Mme DUMOLLARD, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme
JONES.

M. ORSET, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à M. LABRANCHE.

Absents :

Mme BEN YOUSSEF-TAKATART, Conseillère Municipale.

Secrétaire de séance :

Mme BECHTIGER.

Pour ampliation
Pour le Maire
et par délégation

EXPOSE

Accusé de réception en préfecture
001-210104196-20230308-DEL-2023-09-DE
Date de télétransmission : 10/03/2023
Date de réception préfecture : 10/03/2023

VU le Code général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

VU la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association (Article 6),

Vu le dépôt de dossier par les associations listées ci-après, sollicitant une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2023,

VU l'avis favorable de la commission des finances du 1^{er} mars 2023,

La ville de Thoiry encourage et soutient toutes les associations, quels que soient leurs activités, leurs objectifs, leur nombre d'adhérents ou leur ancienneté. La ville de Thoiry est ainsi partenaire de toutes les associations, qui permettent d'offrir un panel très varié d'activités aux Thoirysiens. Ce partenariat peut revêtir plusieurs aspects : la mise à disposition de locaux et d'équipements, l'apport d'une aide logistique liées à l'organisation de leurs activités et de leurs manifestations, organisées durant l'année ou encore l'attribution d'un financement transparent et équitable.

Aussi, dans ce cadre, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution des subventions suivantes, dont les crédits sont inscrits au budget 2023 :

Association	N° RNA (Répertoire National des Associations)	Montant de la subvention soumis au vote
Atelier Arts Créatifs de Thoiry (AACT)	W013000166	462 €
Echo du Reculet	W013000030	3628 €
Ecole de Musique de Chevry Crozet Echenevex (EMCCE)	W0130000010	138 €
La jeunesse de Fenières	W013000135	7200 €
Saint Maurice en fête	W013000093	7200 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU SA PRESIDENTE,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE,

APPROUVE l'attribution des subventions comme suit ;

Association	N° RNA (Répertoire National des Associations)	Montant de la subvention soumis au vote	Membres du conseil ne prenant pas part au vote	Résultat du vote
Atelier Arts Créatifs de Thoiry (AACT)	W013000166	462 €	–	Votants: 28 Vote unanime
Echo du Reculet	W013000030	3628 €	–	Votants: 28 Vote unanime
Ecole de Musique de Chevry Crozet Echenevex (EMCCE)	W0130000010	138 €	–	Votant : 28 Vote unanime
La Jeunesse de Fenières	W013000135	7200 €	–	Votants: 28 Vote unanime
Saint Maurice en Fête	W013000093	7200 €	–	Votants: 28 Vote unanime

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FAIT A THOIRY,
LE 8 MARS 2023

LE MAIRE,
Muriel BÉNIER




Certifiée exécutoire le 10 mars 2023
Après dépôt en préfecture de Bourg-En-Bresse
Et publication ou notification le 10 mars 2023